## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 28 SEPTEMBRE 2023

DATE D'AFFICHAGE 28 SEPTEMBRE 2023 L'an deux mil vingt-trois Le Lundi 2 Octobre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Étaient présents :

M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 15 VOTANTS : 16

Formant la majorité des membres en exercice.

## Excusées:

- Mme JEUNE, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- Mme VAZ.

## Absents:

- M. FERBOS,
- Mme PÉRICHON,
- M. HUSSON.
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

OBJET : ACQUISITION PARCELLE BR 395.

La Commune de Lapalisse souhaite acquérir la parcelle BR 395 située Place Charles Becaud. La surface du terrain est de 1 208 m². Cette surface comprend une partie bâtie et une partie non-bâtie.

Cette parcelle jouxte l'esplanade du Maréchal de La Palice et est contiguë au Parc Floral.

Le propriétaire de cette parcelle est la SCI du Moulin.

Dans le cadre des actions Petites Villes de Demain est prévue une étude sur l'aménagement de l'esplanade ainsi qu'une revalorisation du Parc Floral.

L'acquisition de cet immeuble permettra d'envisager d'autres perspectives qui contribueront à l'amélioration de l'ensemble du site qui est peu mis en valeur.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID: 003-210301388-20231002-PARCELLEBR395-DE

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- L'acquisition de la parcelle BR 395,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour acquérir la parcelle BR 395, en intégralité ou la partie non-bâtie

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le 12 OCT, 2023

Publié ou Notifié

- 3 OCT. 2023

Accusé de réception de la télétransmission

le:



Le Maire,

